

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard**

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 30 septembre 2022**

**N° 2022-71**

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents : 13**

**Votants : 16**

**Absents : 6**

**Sont présents :** MM. Daniel BOREL, Fernand BARD, Benjamin CORTESE, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN, Nathalie MARTIN-MILLE, Gabrielle RABOUIN.

**Sont absents/excusés et ont donné pouvoir :** M. Jean-Michel ARNAUD, M. Fabien Malfatto et Mme Martine PAUL, ayant respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, M. Fernand BARD et Mme Annie LEDIEU.

**Sont absents/excusés :** M. Martial FERRÉ, Mme Angélique DARTEVELLE et Mme Chloé LALLEMAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie LEDIEU a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de fonds de concours pour l'installation de feux tricolores sur la RD 942 – Traversée du village**

Le territoire de la commune de Tallard est irrigué par de plusieurs axes de circulation structurants et des axes départementaux secondaires. La commune de Tallard est ainsi traversée quotidiennement par de nombreux véhicules. Une étude de sécurité routière et de signalisation a été réalisée en 2020.

Les conclusions de cette étude confirment un trafic important dans la traversée de l'agglomération sur la RD 942, des vitesses de circulation globalement élevées en entrées d'agglomération et sur les secteurs plus urbains (résultant d'une importante linéarité des axes routiers concernés et de l'absence d'aménagement modérateurs des vitesses...).

La commune de Tallard a ainsi engagé un programme d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village en coordination avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Deux plateaux surélevés ayant vocation à ralentir la vitesse de circulation des véhicules et à sécuriser la traversée des piétons ont été implantés.

En continuité de ces travaux, et en achèvement de l'opération de sécurisation de la RD 942, la commune souhaite procéder à l'installation de trois feux tricolores dans la traversée du village.

Par délibération n° 2022-07-01 du 24 janvier 2022, le conseil municipal a décidé de solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental pour la réalisation de cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à 59 965 euros HT.

En complément de la subvention demandée auprès du Conseil Départemental, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est actualisé comme suit :

Partenaire(s)	% d'intervention	Montant (€ HT)
Conseil Départemental 05	50	29 982,00
Communauté d'agglomération	30	17 990,00
Commune ( <i>Autofinancement</i> )	20	11 993,00
TOTAL	100	59 965,00

### DECISION

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, la présente délibération est mise aux voix :

Le Conseil Municipal, par :

**POUR :** 16 Voix

**CONTRE :** 0 Voix

**ABSTENTION(S) :** 0 Voix

**APPROUVE** l'opération de sécurisation de la RD 942 et l'installation de trois feux tricolores dans la traversée du village ;

**DECIDE** de solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, selon le plan de financement précédemment exposé ;

**MANDATE** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toute démarche et la signature de tout acte nécessaire à la gestion du dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Annie LEDIEU



Le Maire,

Daniel BOREL

